



MARCHÉ DES POTIERS
DE SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE

Les 18 – 19 & 20 mai 2024

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES POTIERS

A LIRE ENTIÈREMENT

- 1/ Le marché est ouvert aux potiers professionnels dont c'est le revenu principal. Il est donc interdit aux revendeurs.
- 2/ L'association LES PIEDS D'ARGILE s'engage à ne pas accepter de forains ou de stands alimentaires sur le site du marché des potiers de Saint Savinien sur Charente le week-end du marché.
- 3/ Le droit de place est accordé exclusivement à chaque bénéficiaire qui ne pourra ni le transférer, ni le céder, ni en faire bénéficier un tiers sous quelque forme que ce soit. Le cumul de plusieurs exposants sur un même stand est formellement interdit.
- 4/ Le droit de place est fixé à 100 euros.
- 5/ Chaque exposant doit prévoir son propre matériel d'exposition. Les parasols ou barnums de **couleurs** sont interdits.
- 6/ Un gardiennage est prévu pour la nuit de vendredi à samedi & de samedi à dimanche.
- 7/ L'association LES PIEDS D'ARGILE ne peut être tenue responsable d'éventuels dégâts causés par la météo, le vandalisme & en cas de vol.
- 8/ Les emplacements mis à disposition sont soit de dimensions 3 x 3 ou 6 x 3 mètres linéaires délimités au sol et attribués par

l'organisateur. Tout exposant doit s'adapter à sa place. Installation soit le vendredi à partir de 16 h ou Samedi matin à partir de 7 h.

9/ Une fois l'installation terminée, les véhicules devront être garés sur le parking à proximité et indiqué, afin de laisser les places de parking les plus proches aux visiteurs.

10/ Les caisses et tous autres objets devront être rangées afin d'assurer une qualité esthétique au marché. **Attention, le public vote pour le plus joli stand et un chèque de 150 € sera remis au potier gagnant.**

11/ Date butoir de désistement : 5 avril 2024 en cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

12/ Il n'y aura pas de remboursement de l'inscription en cas de décision par les pouvoirs publics pour des raisons de forces majeures.

13/ Chaque exposant s'engage à laisser le site propre à l'issue du marché.

14/ Les animaux sont tolérés à condition qu'ils soient tenus en laisse.

15/ Une douche sera mise à disposition des exposants sur des créneaux horaires précisés ultérieurement. Sous réserve des disponibilités de la Mairie.

L'association LES PIEDS D'ARGILE